

BARÈME DES PRESTATIONS

SARL SERENADE

Siège social : 11, rue de Tournon - 75006 Paris - Tél. : 01 55 26 87 57 - fineproperties@junot.fr

Siret : 811 633 031 00034 - T.V.A. : FR 61 811 633 031 - CPI 7501 2018 000 026 259

Garantie Financière Transaction : 110, esplanade de la Défense - 92931 La Défense cedex

Garantie Financière Gestion : LLOYD'S France SAS - 8/10, rue Lamennais - 75008 Paris

HONORAIRES DE VENTE

à la charge du vendeur

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC
Jusqu'à 100 000 €	10 %
De 100 001 € à 300 000 €	6 %
À partir de 300 001 €	5 %

HONORAIRES DE LOCATION

à la charge du locataire

1. Bail vide ou meublé soumis à la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989

- Honoraires de visite, constitution de dossier et rédaction du bail : 12 € TTC/m²

- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3 € TTC/m²

2. Bail soumis au Code Civil (résidence secondaire et bail société)

- Honoraires : 10 % HT (12 % TTC) du loyer annuel Hors Charges

HONORAIRES DE LOCATION

à la charge du bailleur

Honoraires de négociation, de visite, de constitution du dossier, de rédaction du bail et de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 8 % HT (9,60 % TTC) du loyer annuel Charges Comprises

HONORAIRES DE GESTION

Honoraires sur les encaissements hors dépôt de garantie : 6 % HT (7,20 % TTC)